



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Adveniat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Adveniat

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Adveniat.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Adveniat.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Adveniat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:
Jérôme Eustache
3DCD59F6CF01441...

Jérôme Eustache
Associé

FONDATION ADVENIAT

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	9 450		9 450	34 505
Créances clients, usagers et comptes rattachés	9 450		9 450	34 505
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	123 524		123 524	160 628
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	132 974		132 974	195 133
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	132 974		132 974	195 133

FONDATION ADVENIAT

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	600	1 013
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	190 577	152 504
Excédent ou déficit de l'exercice	(78 203)	38 073
SITUATION NETTE (Sous-Total)	112 374	190 577
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	112 374	190 577
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 544
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 000	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	20 000	3 544
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	132 974	195 133

FONDATION ADVENIAT

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	106 200	145 665
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	106 200	145 665
<i>Dons manuels non affectés</i>	31 587	84 265
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	74 613	61 400
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		17 568
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	106 200	163 232
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	13 454	11 282
Aides financières (projets engagés)	163 300	100 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	9 600	10 413
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	186 354	121 695
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(80 154)	41 537
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	1 952	130
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 952	130
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 952	130
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(78 202)	41 667

FONDATION ADVENIAT

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 593
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		3 593
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(3 593)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	108 152	163 362
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	186 354	125 289
EXCEDENT OU DEFICIT	(78 202)	38 073

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	72 799	72 699
TOTAL RESSOURCES	72 799	72 699
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	72 799	72 699
TOTAL EMPLOIS	72 799	72 699

FONDATION ADVENIAT

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	108 152	108 152	145 794	145 794
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	106 200	106 200	145 665	145 665
- Dons manuels non affectés	31 587	31 587	84 265	84 265
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	74 613	74 613	61 400	61 400
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 952	1 952	130	130
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS			17 568	17 568
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	108 152	108 152	163 362	163 362
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	163 300	163 300	100 000	100 000
1.1 Réalisées en France	163 300	163 300	100 000	100 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	163 300	163 300	100 000	100 000
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 454	13 454	14 876	14 876
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	13 454	13 454	14 876	14 876
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 600	9 600	10 413	10 413
3.1 Frais de gestion	9 600	9 600	10 413	10 413
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	186 354	186 354	125 289	125 289
EXCEDENT OU DEFICIT	(78 202)	(78 202)	38 073	38 073

FONDATION ADVENIAT

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	72 799	72 799	72 699	72 699
Bénévolat	72 799	72 799	72 699	72 699
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	72 799	72 799	72 699	72 699
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	14 691	14 691	24 883	24 883
Réalisées en France	14 691	14 691	24 883	24 883
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	14 691	14 691	24 884	24 884
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	43 417	43 417	22 932	22 932
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	72 799	72 799	72 699	72 699

FONDATION ADVENIAT

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	163 300	100 000	1 - Ressources liées à la générosité du public	108 152	145 794
Réalisées en France	163 300	100 000	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	31 587	84 265
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	163 300	100 000	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	74 613	61 400
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	1 952	130
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	13 454	14 876			
- Frais d'appel à la générosité du public	13 454	14 876			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 600	10 413			
- Frais de gestion	9 600	10 413			
- Frais de gestion immobilière					
- Charges financières					
TOTAL DES EMPLOIS	186 354	125 289	TOTAL DES RESSOURCES	108 152	145 794
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		17 568
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice		38 073	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	78 202	
TOTAL	186 354	163 362	TOTAL	186 354	163 362
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	190 577	152 504
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(78 202)	38 073
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	112 375	190 577

FONDATION ADVENIAT

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	14 691	24 883	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	72 799	72 699
Réalisées en France	14 691	24 883	Bénévolat	72 799	72 699
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14 691	24 884			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	43 417	22 932			
TOTAL	72 799	72 699	TOTAL	72 799	72 699

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	17 568
(-) utilisation	17 568
(+) report	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	

FONDATION
ADVENIAT
LA FONDATION DES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE
FONDATION ADVENIAT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

2023

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	4
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	5
2.2.2. Fonds dédiés.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1. Disponibilités.....	9
3.1.2. Créances.....	9
3.1.3. Créances clients et comptes rattachés.....	9
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	10
3.2.1. Report à nouveau.....	10
3.2.2. Fonds dédiés spécifique :	10
3.2.3. Fonds reportés liés aux legs ou donations.....	10
3.2.4. Etats des échéances des dettes.....	10
3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
3.2.6. Charges à payer	11
4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES VIE	11
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	11
4.3. PROJETS SOUTENUS.....	11
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	12
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE.....	12
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	12
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)	12
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	12
5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER)	13
5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 13	

5.2. EMPLOIS	13
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales.....</i>	13
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i>	13
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement.....</i>	14
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	14
6. AUTRES INFORMATIONS	14
6.1 LOCAUX.....	14
6.2 EFFECTIFS	14
6.3 CONTRIBUTION DES BENEVOLES	14
6.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	15
6.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	15

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

La FONDATION ADVENIAT a pour objet d'apporter un soutien moral et financier à des actions développées tant en France qu'à l'international :

- D'éducation et de loisirs, sportifs et culturels, notamment en direction de la jeunesse;
- Des actions de formation et d'aide à la réflexion pour la construction de l'individu et de sociétés plus justes;
- Des actions de soutien envers les personnes en difficulté sociale.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2023

- ✓ En 2023, la collecte de la Fondation Adveniat a atteint 106 K€ dont 74,6 K€ de mécénat, en recul par rapport à 2022 (- 40 K€).
- ✓ En puisant dans ses réserves, la Fondation a soutenu des projets à hauteur de 163 K€ :
 - ✓ À destination des jeunes : élèves et étudiants en situation de précarité en France, en Europe et à l'international, voyages multiculturels et d'échanges pour contribuer au développement de l'Afrique
 - ✓ Pour les familles en précarité en Ile-de-France avec la distribution de kits d'hygiène.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION ADVENIAT sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION ADVENIAT est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION ADVENIAT correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),

Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ». La FONDATION ADVENIAT étant une fondation de flux, elle n'a pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION ADVENIAT sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau plan comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées

en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2023.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont

publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La FONDATION ADVENIAT ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1. Disponibilités

LIBELLE	2023	2022
Compte sur livret et Compte Courant	123 524 €	160 628 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. Par ailleurs, il restait au 31/12/ 2023 20 000€ de projets à solder

3.1.2. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	9 450	9 450	
Créances reçues des legs et donations			
TOTAL	9 450 €	9 450 €	

Il s'agit des dons reçus en fin d'exercice et qui n'ont pas été encore encaissés au 31/12/2023. Ils l'ont été début janvier 2024.

3.1.3. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	9 450		9 450	34 505
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances				
TOTAL	9 450 €		9 450€	34 505€

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION ADVENIAT dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (repreant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	190 577
Résultat 2023	-78 203
Report à nouveau au 31/12/2023	112 374 €

3.2.2. Fonds dédiés spécifique :

Il n'y a pas de fonds dédiés

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Il n'y a pas de fonds reportés liés aux legs et donations.

3.2.4. Etats des échéances des dettes

Néant »

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs	0	3 544
Valeurs nettes comptables	0 €	3 544€

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Soutiens de projets engagés à verser	20 000	0
DETTES	20 000€	0€



4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances vie

NEANT

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. La contribution de la Fondation Adveniat s'élève en 2023 à 9 600€.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	8	163 300
Total des projets	8	163 300 €

La FONDATION ADVENIAT a privilégié la diversité des projets en 2023, accordant des soutiens allant de 5 K€ à 46,7 K€.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.5. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La FONDATION ADVENIAT ne dispose pas de locaux qui lui sont propres. Son siège est 79, avenue Denfert-Rochereau, Paris 14e.

6.2 Effectifs

La FONDATION ADVENIAT ne dispose pas de salarié dédié en 2023.

6.3 Contribution des bénévoles

La FONDATION ADVENIAT dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un administrateur : 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole employé : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2023	Valorisation 2023
Bénévole	0,89	55 261
B. Comité	0,15	17 538
TOTAL	1,04	72 799 €

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	14 691	24 883	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	72 799	72 699
Réalisées en France	14 691	24 883	Bénévolat	72 799	72 699
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	14 691	24 884			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	43 417	22 932			
TOTAL	72 799 €	72 699€	TOTAL	72 799 €	72 699€

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) utilisation		
(+) report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante. Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan pris ou reçus en 2023.